

CHALLENGE MINARELLI 2018 – 30^{ème} édition

SERIE NATIONALE LABELLISEE FFSA

Série Nationale enregistrée par la FFSA sous le numéro CK2

REGLEMENT SPORTIF

ART. 1 : ORGANISATION

La série nationale Challenge Minarelli 2018, catégories **KFS 145 Kg, KFS 160 Kg, Rotax Max et Rotax Master** est organisée par EVOKART, 7, Z.A. Les Fossettes, 37360 SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER, en conformité avec les règlements Sportif et Technique de la FFSA 2018.

ART. 2 : DEROULEMENT

La série nationale Challenge MINARELLI 2018 se déroulera en 4 courses sur les pistes de **SAINT AMAND, ANGERVILLE, ANNEVILLE et LAVAL**. Les ASK prendront en charge l'organisation des courses, assistées de l'équipe du Challenge Minarelli.

ART. 3 : PARTICIPANTS

Les pilotes devront posséder une Licence compétition « Nationale Concurrent Conducteur Karting » (NCCK) FFSA validée 2018 et être âgés d'au moins 12 ans dans l'année.

Les représentants légaux (tuteurs) des pilotes mineurs devront obligatoirement être en possession d'une licence « Internationale Concurrent Tuteur » (ICT) FFSA validée 2018.

Les représentants légaux devront en permanence être présents sur le paddock du circuit tout au long de l'évènement.

Les représentants légaux des pilotes devront se présenter avec ces derniers et avec leur licence lors des vérifications administratives.

Pour n'importe quel motif d'absence du représentant légal, même d'une durée de temps très courte, celui-ci devra obligatoirement remplir un formulaire de délégation afin de déléguer sa qualité de tuteur à une autre personne physique licenciée et présente lors de l'évènement. La personne désignée en qualité de tuteur devra être majeure et titulaire d'une licence « Concurrent » ou d'une licence « Concurrent-tuteur » FFSA validée 2018. Les formulaires de délégation seront regroupés à la Commission Sportive.

Les accompagnants des pilotes doivent être en possession d'au moins une Licence Personnel Satellite.

ART. 4 : ENGAGEMENT CHALLENGE

L'engagement par course est de 120 Euros (droit de piste du samedi, transpondeur et numéros de course compris). Clôture des engagements 10 jours avant chaque course, après cette date les inscriptions seront prises dans la limite des places disponibles et au plus tard le SAMEDI à 16 heures.

AFIN DE FACILITER LE TRAVAIL DES ORGANISATEURS, NOUS VOUS REMERCIONS DE CONFIRMER VOTRE INSCRIPTION AU PLUS TÔT.

Le fait de s'engager à l'une des épreuves du Challenge Minarelli implique d'accepter dans son intégralité le présent règlement ainsi que le Règlement Sportif et Technique National FFSA 2018 et de les respecter.

ART. 5 : DEROULEMENT

Piste ouverte à l'entraînement le samedi.

Essais chronos le dimanche matin (1 séance par catégorie). Par groupes, si le nombre de participants dans une catégorie est supérieur à la capacité de la piste, l'ordre de passage sera tiré au sort.

Les courses se dérouleront en 2 manches de qualification de 12 Km, d'une pré-finale et d'une finale de 18 Km. Dans le cas où le nombre de participants dans une catégorie serait supérieur à la capacité de la piste, les pilotes seraient partagés en séries ou en poules. Suite aux séries ou poules, les premiers pilotes classés seront retenus pour la pré-finale et la finale A (dans la limite de la capacité de la piste). Les concurrents suivants participeront à une pré-finale et finale de classement. Le nombre de tours des manches, de la pré-finale et de la finale pourra être modifié en fonction des impondérables (horaires, conditions climatiques).

En cas d'insuffisance de participants dans une manche, pré-finale ou finale d'une catégorie, la règle de cohabitation de la FFSA sera appliquée.

ART. 6 : BRIEFING

La présence de tous les pilotes ainsi que la présence des tuteurs pour les pilotes mineurs est obligatoire au briefing.

L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

Leur présence sera contrôlée et toute absence sera pénalisée par une amende de 150 Euros.

Le départ sera refusé à tout pilote n'ayant pas acquitté son amende.

ART. 7 : GRILLE

Grille des manches qualificatives : suivant les essais chronométrés.

Grille de la pré-finale : suivant le résultat des manches qualificatives

Grille de la finale : suivant le classement de la pré-finale.

ART. 8 : ATTRIBUTION DES POINTS

Points des **manches** : 0 point au 1er / 2 points au 2ème / 3 points au 3ème et ainsi de suite par progression croissante d'1 point. En cas d'ex-æquo entre 2 ou plusieurs pilotes à l'issue des manches, ils seront départagés en fonction de leurs chronos.

Points de la **pré-finale** : 100 points au 1er / 95 points au 2ème / 92 points au 3ème / 90 points au 4ème / 89 points au 5ème et à suivre par ordre décroissant d'1 point par place jusqu'au dernier concurrent classé.

Points de la **finale** : 100 points au 1er / 95 points au 2ème / 92 points au 3ème / 90 points au 4^{ème}, 89 points au 5ème et à suivre par ordre décroissant d'1 point par place jusqu'au dernier concurrent classé. Le classement final de la journée se fera selon l'ordre d'arrivée de la **finale**.

Un bonus de 3 points sera attribué au pilote ayant effectué le meilleur temps à l'issue des essais chronométrés dans chaque catégorie.

Un bonus de 3 points sera attribué au pilote classé premier au classement intermédiaire à l'issue des manches dans chaque catégorie.

Tous les pilotes marqueront des points dès leur première course pour le classement de la série nationale Challenge Minarelli mais seuls les pilotes ayant effectué au minimum trois courses bénéficieront de la remise des prix.

Une coupe sera remise aux trois premiers de la finale de chaque catégorie à chaque course.

ART. 9 : ENREGISTREMENT DU MATERIEL

Il est conseillé de faire enregistrer son matériel et de confirmer son engagement avant de prendre la piste pour les essais et dans tous les cas avant l'heure indiquée sur les horaires.

Tout concurrent qui n'aura pas présenté son matériel à l'enregistrement technique avant la course ne pourra pas participer à l'épreuve.

A titre exceptionnel, si un pilote est absent le samedi et s'il a prévenu EVOKART, l'enregistrement de son matériel pourra être effectué le dimanche matin avant les essais chronométrés.

ART. 10 : CHRONOMETRAGE ELECTRONIQUE

Au moment de la confirmation de l'engagement, un transpondeur sera remis à chacun contre dépôt de la licence. Pendant l'épreuve, le transpondeur est sous la responsabilité du pilote. En cas de perte, il sera facturé 300 Euros.

La licence sera restituée contre retour du transpondeur.

L'installation du transpondeur est obligatoire, à compter du samedi dès la première séance de l'après-midi.

ART. 11 : CONTROLE TECHNIQUE

Un contrôle technique pourra être effectué à l'arrivée des essais chrono ou à l'issue de chaque manche, pré-finale ou finale, quel que soit le classement du concurrent. Nous rappelons que certains systèmes d'acquisition de données sont rigoureusement interdits.

ART. 12 : CLASSEMENT FINAL DE LA SERIE NATIONALE CHALLENGE MINARELLI

Par addition des points acquis lors des 6 meilleurs résultats des 4 finales et des 4 pré-finales + les bonus de pole position et de classement intermédiaire.

En cas d'ex-æquo entre 2 ou plusieurs pilotes, le classement de la finale de la dernière journée du Challenge Minarelli sera déterminant.

Tous les pilotes de la série nationale Challenge Minarelli 2018 seront dans le classement final.

Un classement « Rookie » sera établi pour les pilotes participant pour la première fois au Challenge Minarelli.

ART. 13 : REMISE DES PRIX DU CHALLENGE

Remise de coupes et de lots répartis à tous les pilotes classés ayant participés à au moins 3 courses. Seuls les pilotes présents ou représentés lors de la remise des prix recevront leurs lots

ART. 14 : RESERVES

Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement sans avoir à en justifier le motif, de modifier ou d'annuler un ou plusieurs articles ou extraits du Règlement Technique ou Sportif en cas de raisons majeures et avec l'accord de la FFSA. L'organisation affichera les modifications avant le départ de la course.

Un concurrent ou son entourage ayant un comportement anti-sportif pourra se faire exclure de la manifestation et du Challenge Minarelli.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser ou exclure temporairement ou définitivement un participant au regard de son comportement avec l'accord du collège des commissaires sportifs.

Tout ce qui n'est pas prévu au présent règlement est formellement interdit.

ART. 15 : EQUIPEMENTS

Nous vous rappelons que l'équipement pilote est réglementé (Combinaison, casque, gants et chaussures montantes). Le port du pare-côtes et de la minerve est vivement conseillé. Veuillez consulter le Règlement Sportif et Technique National FFSA 2018.

ART. 16 : CAMERA EMBARQUEE

Le port de caméra embarquée est interdit sur le casque.

L'utilisation de caméra embarquée est autorisée pendant les essais libres non-officiels et les essais libres officiels.

L'utilisation de caméra embarquée est interdite pendant les essais chronométrés, les manches de qualification, la pré-finale et la finale.

ART. 17 : DROIT A L'IMAGE

En s'inscrivant à une épreuve du Challenge Minarelli, le pilote et ses accompagnateurs ainsi que les teams acceptent que des photos, vidéos et que leur nom soient utilisés par EVOKART (classement, championnat, publicité, site internet, réseaux sociaux, médias, etc...).

ART. 18 : SECURITE ET ENVIRONNEMENT

Chaque pilote, dans le paddock, devra être muni d'un extincteur en cours de validité d'une capacité minimale de 6kg et conçu pour combattre un incendie d'hydrocarbure.

Les pilotes devront utiliser une bâche de protection du sol avec tapis absorbant d'une dimension minimale de 2m x 2,50 m pour éviter les tâches d'hydrocarbures.

ART. 19 : RECLAMATIONS

Se référer aux articles du Règlement Technique et Sportif FFSA 2018.

REGLEMENT TECHNIQUE

KFS 145 Kg (REGLEMENT KFS 2018 ENREGISTRE PAR LA FFSA SOUS LE N° CK6)

ART. 1 : MATERIEL ADMIS

Kart en conformité avec le Règlement Technique National 2018.

Le pilote ne pourra disposer pour chaque journée que d'un châssis et de deux moteurs qui seront plombés ou numéros relevés. Le pilote devra présenter son kart entièrement monté et prêt à prendre la piste.

ART. 2 : CHÂSSIS et CARROSSERIE

Règlement Technique KFS 2018.

Aucun élément du kart ne doit dépasser le carénage avant et la protection des roues arrière.

Les protections des roues arrière et les carrosseries latérales ne doivent pas dépasser les roues arrière.

ART. 3 : PNEUS

Référence des pneumatiques : Pneus slick VEGA KFM jaune

Les pneus pluie ou retaillés sont interdits.

Il est de la responsabilité des pilotes de faire enregistrer les codes-barres et le marquage des pneus avant le début de la course. Aucun pneu ne pourra être enregistré après la clôture des enregistrements techniques.

Pneus libres lors du warm-up, l'utilisation des pneus de course est interdit.

Tout procédé de traitement des pneus est strictement interdit.

Chaque kart disposera au maximum de 4 pneus avant et 4 pneus arrière neufs en gestion libre obligatoirement achetés à l'organisateur sur place selon la procédure suivante :

- Le premier train (2 pneus avant et 2 pneus arrière) sera acheté lors de la première course de l'année du participant.
- A partir de la 3^{ème} course, possibilité d'acheter un second train (2 pneus avant et 2 pneus arrière).
- L'acquisition de pneus du second train pourra être anticipée avant la 3^{ème} course en cas de crevaison.

Ces trains de pneus incluant les pneus de secours seront les seuls autorisés pour l'intégralité du Challenge.

En cas de crevaison, les pilotes seront dans l'obligation de faire constater cette crevaison par les commissaires techniques

ART. 4 : POIDS

145 kg minimum, Kart en ordre de marche avec pilote équipé.

ART. 5 : MOTEUR

Règlement Technique KFS 2018 et fiche moteur KFS.

Moteur exclusivement d'origine.

ART. 6 : CARBURANT

Seul le Sans Plomb 98 est autorisé conformément au règlement technique national FFSA 2018.

Aucune station-service n'est imposée pour la fourniture de l'essence.

Les seules huiles autorisées sont celles agréées CIK/FIA 2018.

ART. 7 : CONTRÔLE TECHNIQUE

En complément des contrôles habituels en finale, des contrôles inopinés et des substitutions pourront être effectués à tout moment lors de chaque journée.

KFS 160 Kg (REGLEMENT KFS 2018 ENREGISTRE PAR LA FFSA SOUS LE N° CK6)

ART. 1 : MATERIEL ADMIS

Kart en conformité avec le Règlement Technique National 2018.

Le pilote ne pourra disposer pour chaque journée que d'un châssis et de deux moteurs qui seront plombés ou numéros relevés. Le pilote devra présenter son kart entièrement monté et prêt à prendre la piste.

ART. 2 : CHÂSSIS et CARROSSERIE

Règlement Technique KFS 2018.

Aucun élément du kart ne doit dépasser le carénage avant et la protection des roues arrière.

Les protections des roues arrière et les carrosseries latérales ne doivent pas dépasser les roues arrière.

ART. 3 : PNEUS

Référence des pneumatiques : Pneus slick VEGA KFM jaune

Les pneus pluie ou retaillés sont interdits.

Il est de la responsabilité des pilotes de faire enregistrer les codes-barres et le marquage des pneus avant le début de la course. Aucun pneu ne pourra être enregistré après la clôture des enregistrements techniques.

Pneus libres lors du warm-up, l'utilisation des pneus de course est interdit.

Tout procédé de traitement des pneus est strictement interdit.

Chaque kart disposera au maximum de 4 pneus avant et 4 pneus arrière neufs en gestion libre obligatoirement achetés à l'organisateur sur place selon la procédure suivante :

- Le premier train (2 pneus avant et 2 pneus arrière) sera acheté lors de la première course de l'année du participant.
- A partir de la 3^{ème} course possibilité d'acheter un second train (2 pneus avant et 2 pneus arrière).
- L'acquisition de pneus du second train pourra être anticipé avant la 3^{ème} course en cas de crevaison.

Ces trains de pneus incluant les pneus de secours seront les seuls autorisés pour l'intégralité du Challenge. En cas de crevaison, les pilotes auront dans l'obligation de faire constater cette crevaison par les commissaires techniques

ART. 4 : POIDS

160 kg minimum, Kart en ordre de marche avec pilote équipé.

ART. 5 : MOTEUR

Règlement Technique KFS 2018 et fiche moteur KFS.

Moteur exclusivement d'origine.

ART. 6 : CARBURANT

Seul le Sans Plomb 98 est autorisé conformément au règlement technique national FFSA 2018.

Aucune station-service n'est imposée pour la fourniture de l'essence.

Les seules huiles autorisées sont celles agréées CIK/FIA 2018.

ART. 7 : CONTRÔLE TECHNIQUE

En complément des contrôles habituels en finale, des contrôles inopinés et des substitutions pourront être effectués à tout moment lors de chaque journée.

ROTAX MAX (REGLEMENT DU CHALLENGE ROTAX MAX FRANCE 2018)

ART. 1 : MATERIEL ADMIS

Kart en conformité avec le Règlement Technique National 2018.

Le pilote ne pourra disposer pour chaque journée que d'un châssis et de deux moteurs plombés selon spécificités techniques ROTAX. Le pilote devra présenter son kart entièrement monté et prêt à prendre la piste.

ART. 2 : CHÂSSIS et CARROSSERIE

Spécifications techniques du Challenge ROTAX MAX France 2018.

ART. 3 : PNEUS

Il est de la responsabilité des pilotes de faire enregistrer les codes-barres et le marquage des pneus avant le début de la course. Aucun pneu ne pourra être enregistré après la clôture des enregistrements techniques.
Pneus libres lors du warm-up, l'utilisation des pneus de course est interdit.

Tout procédé de traitement des pneus est strictement interdit.

Pneus du Règlement du Challenge ROTAX MAX France 2018 : 2 pneus avant et 2 pneus arrière (pas nécessairement neufs mais disposant de codes-barres lisibles) par course.
Pneus pluie du Règlement du Challenge ROTAX MAX France 2018 : 2 pneus avant et 2 pneus arrière (pas nécessairement neufs mais disposant de codes-barres lisibles) par course.
En cas de crevaison 1 pneu supplémentaire slick ou pluie pourra être enregistré, les pilotes seront dans l'obligation de faire constater cette crevaison par les commissaires techniques.

ART. 4 : POIDS

Poids du Règlement du Challenge ROTAX MAX France 2018 minimum, Kart en ordre de marche avec pilote équipé.

ART. 5 : MOTEUR

Spécifications techniques du Challenge ROTAX MAX France 2018.

ART. 6 : CARBURANT

Seul le Sans Plomb 98 est autorisé conformément au règlement technique national FFSA 2018.
Aucune station-service n'est imposée pour la fourniture de l'essence.
Les seules huiles autorisées sont celles agréées CIK/FIA 2018.

ART. 7 : CONTRÔLE TECHNIQUE

En complément des contrôles habituels en finale, des contrôles inopinés pourront être effectués à tout moment lors de chaque journée

ROTAX MASTER (REGLEMENT DU CHALLENGE ROTAX MAX FRANCE 2018)

ART. 1 : MATERIEL ADMIS

Kart en conformité avec le Règlement Technique National 2018.
Le pilote ne pourra disposer pour chaque journée que d'un châssis et de deux moteurs plombés selon spécificités techniques ROTAX. Le pilote devra présenter son kart entièrement monté et prêt à prendre la piste.

ART. 2 : CHÂSSIS et CARROSSERIE

Spécifications techniques du Challenge ROTAX MAX France 2018.

ART. 3 : PNEUS

Il est de la responsabilité des pilotes de faire enregistrer les codes-barres et le marquage des pneus avant le début de la course. Aucun pneu ne pourra être enregistré après la clôture des enregistrements techniques.
Pneus libres lors du warm-up, l'utilisation des pneus de course est interdit.

Tout procédé de traitement des pneus est strictement interdit.

Pneus du Règlement du Challenge ROTAX MAX France 2018 : 2 pneus avant et 2 pneus arrière (pas nécessairement neufs mais disposant de codes-barres lisibles) par course.
Pneus pluie du Règlement du Challenge ROTAX MAX France 2018 : 2 pneus avant et 2 pneus arrière (pas nécessairement neufs mais disposant de codes-barres lisibles) par course.
En cas de crevaison 1 pneu supplémentaire slick ou pluie pourra être enregistré, les pilotes seront dans l'obligation de faire constater cette crevaison par les commissaires techniques.

ART. 4 : POIDS

Poids du Règlement du Challenge ROTAX MAX France 2018 minimum, Kart en ordre de marche avec pilote équipé.

ART. 5 : MOTEUR

Spécifications techniques du Challenge ROTAX MAX France 2018.

ART. 6 : CARBURANT

Seul le Sans Plomb 98 est autorisé conformément au règlement technique national FFSA 2018.
Aucune station-service n'est imposée pour la fourniture de l'essence.
Les seules huiles autorisées sont celles agréées CIK/FIA 2018.

ART. 7 : CONTRÔLE TECHNIQUE

En complément des contrôles habituels en finale, des contrôles inopinés pourront être effectués à tout moment lors de chaque journée.

ANNEXE de L'ORGANISATEUR

Le volume de la chambre de combustion, ainsi que la mesure des diagrammes seront contrôlés selon la procédure du Règlement Technique National F.F.S.A. 2018.

ANNEXE FFSA

Dans le cadre des Coupes de Marque, les commissaires techniques officiels de la F.F.S.A. doivent avoir l'entière maîtrise de leur mission, de l'enregistrement du matériel jusqu'aux contrôles de fin d'épreuves. Les responsables de la Coupe de Marque, mandatés par écrit par l'organisateur de cette Coupe de Marque seront présents et agiront à tous les stades des vérifications, en accord avec les commissaires techniques officiels F.F.S.A. Ils auront un rôle de consultant et seront chargés en particulier des interventions spécifiques à la Coupe de Marque (fourniture du règlement à jour, plombages spécifiques, matériel de contrôle adapté, etc...).

Pour toutes les épreuves du challenge Minarelli 2018 les officiels seront :

Directeur de Course :	M. MOREAU Michel Licence N° 60632
Directeur de Course adjoint :	Officiel ASK organisatrice des courses
Commissaires Sportifs :	Mme BEILLARD Nicole Licence N°146410 Officiels ASK organisatrice des courses
Délégué Technique :	M. BEILLARD Jean-Paul Licence N°103806 Officiels ASK organisatrice des courses
Chronométrage APEX :	Mme MOREAU Mary Licence N°107485 Officiel ASK organisatrice des courses



CALENDRIER DES EPREUVES 2018

13 Mai >> SAINT AMAND (18)

10 Juin >> ANGERVILLE (91)

9 Septembre >> ANNEVILLE (76)

7 Octobre >> LAVAL (53)

